

Service Jeunesse

17/03/2025

Destinataire(s)

- Familles du territoire de la CCHT

▶ **IMPORTANT : modalités d'inscription/réservation au Club Loisirs**

Renseignements et première inscription :

Où ?

Bureau de la Cellule Administrative du Pôle Éducation de Bourg Saint Maurice – Les Arcs

341 route de Montrigon, le Bergentrum à Bourg Saint Maurice.

Tél : **04 79 07 99 64** - Mail : **enfance@bourgsaintmaurice.fr**

Quand ?

Lundi, mardi, mercredi de 09h00 à 12h00 et de 14h à 17h,

Jeudi de 10h00 à 17h et vendredi de 9h à 12h

Comment ?

1. Compléter le dossier administratif sur l'Espace Citoyens :
>>> <https://www.espace-citoyens.net/bourgsaintmaurice-lesarcs/espace-citoyens> <<<
2. Le Pôle Education valide le dossier
3. S'inscrire à l'activité sur l'Espace Citoyens
4. Réserver sur l'Espace Citoyens au plus tard 48h ouvrées avant la date souhaitée Un message automatique vous informera que votre demande est traitée. Cependant, il est impératif de vérifier dans la rubrique "**Gérer mes réservations**" que la place soit bien réservée à l'issue de votre démarche.

La réservation sera ouverte pour toutes les vacances scolaires de l'année.

Aucune réservation n'est prise par téléphone.

Quels documents pour le dossier administratif ?

- votre quotient familial de moins de 3 mois
- le carnet de vaccinations de l'enfant

- si première inscription : le livret de famille
- justificatif de domicile
- l'autorisation à intervenir en cas d'urgence à compléter dans le dossier administratif sur l'Espace Citoyens

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Attention : Chaque début d'année scolaire, il faudra absolument constituer l'inscription administrative (étape 1) auprès de la cellule administrative du Pôle Education de la commune de Bourg-Saint-Maurice (locaux du Service Scolaire). Cette inscription vous ouvrira automatiquement les droits à la réservation à l'année sur votre espace citoyen.

Annuler ?

Toute annulation doit s'effectuer 48 heures ouvrées avant l'activité sur l'Espace Citoyens ou par écrit enfance@bourgsaintmaurice.fr. Passé ce délai, la réservation sera facturée sauf si présentation d'un certificat médical.

La facturation se fait après la période de l'activité.